



Informations pour le patient

INFLIXIMAB

Madame, Monsieur,

Votre médecin vous a prescrit un traitement par infliximab.
Vous trouverez dans cette brochure toutes les informations utiles relatives à votre traitement.

Équipe IBD de l'UZ Brussel

Dr L. Vandermeulen

Mme M. Barbaraci et Mme M. De Wolf, infirmières



Universitair
Ziekenhuis
Brussel



QU'EST-CE QUE L'INFLIXIMAB ET COMMENT AGIT-IL ?

L'infliximab est un médicament indiqué dans le traitement des affections suivantes :

- maladies rhumatismales ;
 - polyarthrite rhumatoïde (PR) ;
 - spondylarthrite ankylosante (maladie de Bechterew) ;
 - arthrite juvénile idiopathique polyarticulaire ;
 - arthrite psoriasique ;
- maladies cutanées ;
 - psoriasis ;
- maladies chroniques de l'intestin ;
 - rectocolite hémorragique ;
 - maladie de Crohn.

L'infliximab bloque la protéine appelée TNF α . D'autres médicaments bloquent également le TNF α . Tout comme l'infliximab, ils appartiennent au groupe des « anti-TNF α ».

La protéine « TNF α » (facteur de nécrose tumorale- α) déclenche une réaction inflammatoire dans l'organisme. L'infliximab bloque le « TNF α » et peut ainsi réduire l'inflammation dans l'organisme.

COMMENT L'INFLIXIMAB EST-IL ADMINISTRÉ ?

La dose est calculée en fonction du poids corporel et administrée directement dans une veine par perfusion. Vous devez être admis(e) à l'hôpital de jour pour ce faire. Le traitement débute par une série de trois perfusions, d'une durée de deux heures chacune.

Si vous supportez bien les trois premières perfusions, le médecin conseillera de ramener la durée des suivantes à une heure.

- Semaine 0 = perfusion 1
- Semaine 2 = perfusion 2
- Semaine 6 = perfusion 3
- Ensuite, vous recevrez une perfusion toutes les huit semaines.

Cette régularité est importante dans le traitement par infliximab. Parfois, l'intervalle entre deux perfusions est raccourci, éventuellement après un dosage de l'infliximab dans votre sang (taux résiduel). Ce test sanguin n'est pas remboursé par la mutuelle et coûte environ 30 €. Cela sera bien entendu discuté au préalable avec vous.

AVANT L'ADMINISTRATION

Un traitement par anti-TNF α vous rend plus sensible aux infections. Par conséquent, nous réalisons au préalable un dépistage de la tuberculose au moyen d'un test tuberculinique (test cutané) ainsi que d'une radiographie des poumons.

Informez votre médecin et/ou l'infirmière si vous :

- êtes enceinte ou planifiez une grossesse dans un avenir proche.
- allaitez ou souhaitez allaiter.
- avez des problèmes cardiaques.
- avez des problèmes biliaires ou hépatiques.
- avez subi récemment ou allez subir dans un avenir proche une intervention chirurgicale.

- souffrez ou avez souffert d'une infection grave.
- vous devez prendre de nouveaux médicaments pour une autre maladie.

Il n'est pas nécessaire d'être à jeun le jour de l'administration, vous pouvez manger et boire normalement.

EFFETS INDÉSIRABLES POSSIBLES

Comme tout médicament, l'infliximab peut provoquer des effets indésirables chez certains patients.

Signalez tous les effets indésirables à votre médecin :

- problèmes cutanés : éruption cutanée, eczéma, démangeaison, etc.
- difficultés respiratoires ;
- problèmes de déglutition ;
- douleurs thoraciques ;
- tension artérielle faible ;
- nausées ;
- maux de tête ;
- fourmillements, principalement au niveau des pieds et des paumes de main ;
- gonflement des mains, des lèvres et du visage ;
- démangeaisons, douleurs musculaires et articulaires, fièvre et éruption cutanée ;

Cette liste d'effets indésirables n'est pas exhaustive. Consultez la notice.

Informez votre médecin si vous développez des effets indésirables qui figurent pas dans la notice.

POUR TERMINER...

Nous espérons que cette brochure vous a apporté des informations utiles.

Certaines choses ne vous semblent pas claires ? N'hésitez pas à demander plus d'informations au médecin ou aux infirmières.

BON À SAVOIR

Infliximab est le nom d'une substance, pas d'une marque. Les biosimilaires sont présents sur le marché depuis quelques années. Les marques diffèrent, mais il s'agit du même produit.

Qu'est-ce qu'un biosimilaire ?

Un biosimilaire est un médicament biologique en grande partie équivalent à un médicament biologique existant dont le brevet a expiré. Les biosimilaires ne sont pas des médicaments génériques, car leur forme chimique n'est pas identique à 100 %. Les processus de production sont en effet très sensibles aux petites modifications. La différence reste toutefois minime et la qualité, la sécurité et l'efficacité des biosimilaires sont équivalentes à celles du médicament de référence. Les biosimilaires sont meilleur marché et permettent de réaliser d'importantes économies dans le domaine des soins de santé.

INFORMATIONS PRATIQUES

ÉQUIPE DE GASTRO-ENTÉROLOGIE

Prof. Dr Hendrik Reynaert	Chef de service
Dr Liv Vandermeulen Dr Maridi Aerts	Chef de clinique
Prof. Dr Sebastien Kindt Dr Wendy Van Laer Dr Sandra Sermeus	Membre de l'équipe clinique
Dr Silke François Dr Magali Surmont	Médecin résident



Consultations UZ Brussel Route 804	02 477 60 11
Infirmière MICI	02 474 95 99
Annulation d'un rendez-vous	02 477 60 11
Informations sur les frais médicaux	02 477 55 40
Service des urgences	02 477 51 00

Cette brochure fournit uniquement des informations de nature générale. Elle ne reprend pas de manière exhaustive les techniques, applications et risques. Des informations complètes, adaptées à la situation spécifique du patient, seront fournies par le médecin/le membre du personnel concerné.

Toute reproduction de texte et d'illustrations est soumise à l'autorisation préalable de l'éditeur responsable.

Pour tout commentaire relatif à cette brochure : patientinformatie@uzbrussel.be

UZ Brussel

Brussels Health Campus

Avenue du Laerbeek 101

1090 Jette

Tél. : 02 477 41 11 www.uzbrussel.be info@uzbrussel.be

Édition : 2022

Éditeur responsable : Prof. Dr M. Noppen

